Université de Poitiers
DD&RS 2022-25
Développement Durable & Responsabilité Sociétale

1431 Université de Poitiers

Direction des Affaires juridiques & des Archives

Arrêté électoral particulier n°2024-02-21-AB portant sur l'implantation, l'organisation et la composition du bureau de vote

Institut universitaire de technologie 16

Élections partielles

Collège Enseignants
Scrutin du mardi 05 mars 2024

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU l'arrêté n° DS 04-09-2023-03 en date du 12 septembre 2023 portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Nicolas BOISTAY, Directeur général des services adjoint en charge des ressources et de l'environnement juridique – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 15 novembre 2023 ;
- VU la délibération n° CA-10-07-2023-04 portant actualisation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment ses articles 37 et suivants et ses annexes ;
- VU la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment ses articles 114 et suivants ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération n°CA-12-07-2021-03 en date du 12 juillet 2019 portant Statuts de l'IUT d'Angoulême ;
- VU l'arrêté électoral n° n°2024-02-12-01 du 12 février 2024 relatif à l'élection partielle au collège « Enseignants »
- VU l'avis du Comité électoral consultatif en date du 20 février 2024 ;

ARRÊTE

Article 1. Objet
Le bureau de vote est en charge du scrutin lié à la désignation du ou de la représentant(e)s au collège « Enseignants » du Conseil de l'IUT 16 énuméré(e) dans l'arrêté électoral susvisé.

Article 2. Implantation du bureau de vote :
Le bureau de vote est situé à l'adresse suivante :

IUT 16
Bâtiment N1
4 avenue de Varsovie
16000 Angoulême
Salle Harold LeDoux

Article 3. Organisation du bureau de vote :
Le bureau de vote sera ouvert de **08h30** à **16h30** le **mardi 5 mars 2024.**

Article 4. Composition du bureau de vote
Le bureau de vote est composé de :

- Madame Isabelle Duval, Présidente du bureau de vote ;
- Madame Maud BOUSSUGE, Assesseure du bureau de vote ;
- Madame Audrey GHESQUIERE, Assesseure du bureau de vote ;

En cas d'absence de Madame Isabelle Duval, la présidence du bureau de vote est assurée par Monsieur Jean-Marie PAILLOT.

En cas d'absence de l'une ou des deux assesseures du bureau de vote, Madame Béatrice MOREAU et Madame Marine DENEPOUX sont désignées pour assurer la suppléance le cas échéant.

Article 5. Publication et exécution
Le Directeur de l'IUT 16, ainsi que sa responsable administrative sont chargé(e)s de l'exécution ainsi que de l'affichage du présent arrêté, lequel sera publié au Recueil des actes administratifs.

À Poitiers, le 21 février 2024

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL